



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 745**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 14 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT 745**

**Règlement décrétant des travaux de réaménagement du boulevard des Plateaux devant la nouvelle école, des Explorateurs, et la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Beauvais pour l'école de l'Étincelle, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 683 000 \$**

**QUE** l'objet du règlement numéro 745 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 745 au montant de 683 000 \$, en date du 22 mai 2020.

**QUE** ledit règlement numéro 745 entrera en vigueur à la date de sa publication.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 745 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet « **AVIS LÉGAUX** » et fait suite au présent avis.

Fait à Terrebonne, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.

LE GREFFIER,

Me Jean-François Milot, avocat

---



**Règlement décrétant des travaux de réaménagement du boulevard des Plateaux devant la nouvelle école, des Explorateurs, et la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Beauvais pour l'école de l'Étincelle, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 683 000 \$**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 745**

Séance du conseil de la Ville de Terrebonne, tenue à l'endroit ordinaire de la séance du conseil municipal le 14 avril 2020, à laquelle sont présents :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

sous la présidence du maire, Marc-André Plante.

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne et de ses contribuables de procéder aux travaux de réaménagement du boulevard des Plateaux devant la nouvelle école et la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Beauvais pour l'école de l'Étincelle;

**ATTENDU QUE** le coût total de ces travaux est estimé à 683 000 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville n'a pas en main les fonds estimés nécessaires et qu'il y a lieu de faire un emprunt pour se les procurer;

**ATTENDU** la recommandation CE-2020-240-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil municipal tenue le 16 mars 2020 par le conseiller Éric Fortin qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

Le conseil municipal décrète l'exécution des travaux de réaménagement du boulevard des Plateaux devant la nouvelle école et la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Beauvais pour l'école de l'Étincelle, le tout pour un montant n'excédant pas SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DOLLARS (683 000 \$) selon l'estimation préparée par monsieur Patrick Bourassa, t.p., en date du 2 mars 2020, laquelle est jointe au présent règlement sous l'annexe « A »;

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DOLLARS (683 000 \$) aux fins du présent règlement, le tout tel que prévu à l'estimation mentionnée à l'article 1.

## **ARTICLE 3**

Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour exécuter les travaux prévus au présent règlement, la Ville de Terrebonne est autorisée à emprunter un montant n'excédant pas SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DOLLARS (683 000 \$) sur une période de QUINZE (15) ans.

## **ARTICLE 4**

Pour pourvoir, pendant une période de QUINZE (15) ans, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles jusqu'à concurrence de SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DOLLARS (683 000 \$), il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention

## ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



2020.04.23  
09:01:15 -04'00'



Date :  
2020.04.22  
21:10:31 -04'00'

---

Maire

---

Greffier

---

*Avis de motion :* 16 mars 2020 (108-03-2020)  
*Résolution d'adoption :* 14 avril 2020 (161-04-2020)  
*Date d'entrée en vigueur :* 27 mai 2020



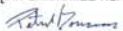
ANNEXE A - ESTIMATION BUDGÉTAIRE  
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE DE PLAISANCE ENTRE LE HAUT ET LE BAS DU CÔTEAU ET  
LA CONSTRUCTION D'UN DÉBARCADÈRE SUR RUE SUR LE BLVD DES PLATEAUX  
No dossier 07-19-002

1. Stationnement côté sud incluant traverse	TOTAL
1.1 ORGANISATION DE CHANTIER	11 000,00 \$
1.2 TRAVAUX DE DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	8 448,00 \$
1.3 TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL	18 160,00 \$
1.4 TRAVAUX DE VOIRIE	32 904,09 \$
1.5 TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE ET OUVRAGES EN BÉTON	13 916,00 \$
1.6 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	9 217,60 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>93 645,69 \$</b>
<b>2. Débarcadère</b>	
2.1 ORGANISATION DE CHANTIER	15 000,00 \$
2.2 TRAVAUX DE DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	16 122,80 \$
2.3 TRAVAUX DE VOIRIE	24 183,49 \$
2.4 TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE ET OUVRAGES EN BÉTON	12 432,00 \$
2.5 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	756,00 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>68 494,29 \$</b>
<b>3. Trottoir sur Plateau</b>	
3.1 ORGANISATION DE CHANTIER	25 000,00 \$
3.2 TRAVAUX DE DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	23 328,00 \$
3.3 TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE ET OUVRAGES EN BÉTON	131 664,00 \$
3.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	10 208,00 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>190 200,00 \$</b>
<b>4. Trottoir rue Beauvais / École de l'Étincelle</b>	
4.1 ORGANISATION DE CHANTIER	7 000,00 \$
4.2 TRAVAUX DE DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	6 300,00 \$
4.3 TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE ET OUVRAGE EN BÉTON	125 875,00 \$
4.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	7 300,00 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>146 475,00 \$</b>
<b>Sous total:</b>	<b>498 814,98 \$</b>
<b>Frais règlement 37%:</b>	<b>184 561,54 \$</b>
<b>Grand Total:</b>	<b>683 000,00 \$</b>

Estimation préparée par :

Jean-Philippe Viens, t.p.

Date

Estimation approuvée par : 2020.03.02 11:22:35  
 -05'00'

Patrick Bourassa, t.p.

Date